

REGLEMENT DU CONCOURS:
**Réalisation d'un logo pour le Concours d'Arts Plastiques
et Visuels de Nivelles**

Article 1 – Organisateur :

Le Centre culturel de Nivelles organise un concours de logo dans le cadre du Concours d'Arts Plastiques et Visuels de Nivelles.

Lancé en 2014, le Concours d'Arts Plastiques et Visuels de Nivelles a été créé dans le but de permettre à des artistes résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles d'exposer leurs dernières créations et, pour certains, de se faire connaître. Un jury composé de professionnels du milieu culturel et artistique sélectionnent plusieurs lauréats pour participer à une exposition collective qui dure près de trois semaines au Waux-Hall. A l'issue du vernissage, le jury décerne un Premier Prix et un prix Jeune pour les moins de trente ans.

Article 2 – Objet du concours :

Ce concours a pour objet la création d'un logo pour le Concours d'Arts Plastiques et Visuels. Ce projet a pour but d'impliquer des étudiants âgés de 15 à 25 ans, à participer à un projet artistique dans le milieu professionnel. L'objectif étant la création d'un logo spécialement conçu pour l'événement.

Article 3 – Conditions de participation :

Ce concours gratuit est réservé **aux étudiants de 15 à 25 ans** inscrits dans un cursus scolaire de niveau secondaire ou supérieur (carte d'étudiant faisant foi) et **domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles**. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne.

L'étudiant peut s'inscrire :

- de manière individuelle
- via leur établissement scolaire ou une Académie des Beaux-Arts (secondaire ou supérieur, avec obligation d'un professeur référent)
- via un atelier créatif
- via un collectif d'artistes

Toute participation d'un mineur d'âge à ce concours suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Article 4 – Concours :

Le candidat doit réaliser **un logo et rédiger un texte explicatif de sa démarche et sa motivation (max 2 pages A4)**. Le logo peut être accompagné d'une phrase pour être plus percutant.

Nos attentes et nos besoins : le Centre culturel recherche un logo au visuel immédiatement reconnaissable et capable d'inspirer des émotions. Il doit être en lien avec les arts plastiques et visuels et faire écho à l'art contemporain. Le logo sera repris sur tous nos supports de communication et devra être déclinable en noir et blanc. Le logo doit toucher nos publics-cibles :

- Le tout public
- Les artistes

Votre projet sera évalué par le jury selon les critères présentés ci-dessous :

Critères de sélection:

Le logo doit être :

- Lisible (en lien avec le Concours d'Arts Plastiques et Visuels de Nivelles)
- Unique
- Original
- Simple
- Intemporel
- Efficace
- Mémorable
- Polyvalent/fonctionnel
- Approprié
- Pratique
- Reconnaissable
- Déclinable en N/B et sur différents supports

Fiche technique :

Image vectorisée et enregistrée sous PDF et en format Adobe Illustrator (.ai)

Fichier EPS + (le fichier original doit être fourni pour pouvoir y apporter des modifications si nécessaire). Le projet doit pouvoir être reproduit et imprimable.

Article 5 – Modalités de participation

Pour participer, le candidat doit :

- **S'inscrire via le formulaire en ligne**, téléchargeable sur le site du Centre culturel. La demande doit être faite entre le 1^{er} septembre et le 16 novembre 2017. Après vérification (par le bureau du Centre culturel), le candidat se verra attribuer un numéro de participation.

- ensuite, recevoir obligatoirement son numéro de participation pour pouvoir soumettre son projet **via WeTransfer** à l'adresse mail suivante : [**anicee.hicter@ccnivelles.be**](mailto:anicee.hicter@ccnivelles.be).

Les projets pourront est soumis jusqu'au vendredi 9 février inclus.

L'envoi doit contenir :

- Votre numéro de participation
- Le logo vectorisé enregistré sous PDF et au format Adobe Illustrator (.AI)
- Le fichier EPS
- Le texte explicatif de la démarche et votre motivation.

Attention ! Un seul envoi est autorisé. Les dossiers incomplets seront écartés de la sélection.

Article 6 – Jury

Le jury est composé de professionnels issus du milieu artistique et culturel (artiste, animateur, graphistes, etc.).

Les délibérations se déroulent en deux temps :

- premièrement : le jury analyse les dossiers reçus sur base des critères qui ont été cités plus haut et sélectionne plusieurs projets pour participer à l'exposition collective qui aura lieu du vendredi 9 au mercredi 15 mars 2018 dans la salle d'exposition du Waux-Hall. Les lauréats seront prévenus par mail le 23 février 2018.

- deuxièmement : le vendredi 9 mars, jour de proclamation et du vernissage, le jury remet à 18h30 les différents prix. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix. Leur décision est sans appel. La présence des lauréats est obligatoire. Les candidats sélectionnés s'engagent à participer à l'exposition collective et à être présents le jour de la proclamation.

Article 7 - Prix :

Ce concours sera couronné par :

- Un Premier Prix d'une valeur 300 euros et la diffusion du logo sur tous les supports de communication du Centre culturel pour annoncer le Concours d'Arts Plastiques et Visuels.
- un bon d'achat d'une valeur de 100 euros pour les étudiants du secondaire et un autre pour le supérieur.

Article 8 – Exposition

L'exposition aura lieu du **9 au 15 mars 2018**, dans la salle d'exposition du Waux-Hall située au : 1, Place Albert 1^{er} à 1400 Nivelles (1^{er} étage). L'accrochage se fait par le Centre culturel.

Le jury se réserve un droit de regard sur le choix et le nombre d'œuvres présentées. **La remise de prix et le vernissage auront lieu le vendredi 9 mars à 18h30.** La présence est obligatoire pour recevoir un prix. L'exposition sera ouverte le: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 18h et mercredi de 10h à 19h et samedi de 9h à 14h30.

Article 9 – droits d'auteur

Le participant accepte que les droits d'auteur du projet de logo qu'il a produit dans le cadre de ce présent concours soient transférés, à titre exclusif et gratuit, au Centre culturel de Nivelles.

Le participant autorise ainsi le CCN à utiliser le projet de logo. Cette autorisation implique la reproduction et la communication publique du projet logo sur tous supports.

Dans le cas où le CCN utiliserait le logo, le participant accepte expressément, que celui-ci soit éventuellement, modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits. Le participant renonce à réclamer une rémunération du fait de cette utilisation.

En participant au concours, le candidat autorise la publication de son projet, sans réclamer de participation financière, pour toutes les opérations liées au présent concours : diffusion, reproduction et publication à des fins commerciales.

Article 10 – Modalités de modification du concours

Le CCN se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. Des ajouts ou modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement.

Rappel des échéances :

Du 1^{er} septembre au 16 novembre : inscription en ligne
via un formulaire téléchargeable sur le site du ccn : www.ccnivelles.be

Le 9 février : clôture des remises de projet

Le 23 février : annonce des lauréats pour l'exposition collective

Le 9 mars : proclamation à 18h30 (présence exigée)

Du 9 au 15 mars : exposition au Waux-Hall



Personne de contact :

Anicée Hicter – Animatrice Arts Plastiques – 067 88 21 02 – anicee.hicter@ccnivelles.be

Centre culturel de Nivelles - 1, Place Albert 1^{er}, 1400 Nivelles - www.ccnivelles.be - 067 88 22 77 -

info@ccnivelles.be